

**MAIRIE  
DE  
BANDOL  
83150**

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**ARRETE DU MAIRE  
TEMPORAIRE**

N° 54

**TRAVAUX SUR CONDUITE FRANCE TELECOM - ORANGE  
70, AVENUE JEAN MERMOZ  
E.M.T**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la voirie routière,  
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,  
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU la demande datée du 14 Février 2017 de l'entreprise EPS PRO SERVICES - Tél : 04 94 33 24 55 pour la société **E.M.T- M. NDAW PAPA** – sise : 105, montée du Cimetière – 83210 SOLLIES-PONT (**e-mail : arc@epsprotravaux.com**),  
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet,

**- ARRETONS -**

**ARTICLE 1° :** Les travaux de réparation sur conduite France Télécom - Orange, 70, Avenue Jean Mermoz, sont autorisés :

**DU LUNDI 06 MARS 2017 AU VENDREDI 17 MARS 2017**

**ARTICLE 2° :** Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 3° :** La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

**ARTICLE 4° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

**ARTICLE 5° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.



Fait à Bandol, le **17 FEV. 2017**

Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.

*Pour le Maire*  
Conseiller Municipal  
Délégué à la Sécurité  
Gérard VALERO

Réf : AP/MF.